

**SOUTIEN À LA CRÉATION
ÉMERGENTE**

APPEL À PROJETS 2025



Nasha PETRIC, Global Warming : EP 6 titres – 2023
Projet soutenu par le Soutien à la création émergente UniCArts 2023 avec Seize degrés.

© Elyse WEISS

CONTEXTE

Université Côte d'Azur (UniCA) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental. Lauréate de l'appel à projet IDÉeS financé par l'Agence Nationale de la Recherche avec le projet R2D2, elle a pour ambition d'accroître la visibilité du site et son rayonnement national et international pour figurer parmi les 10 universités françaises comparables aux meilleures universités du monde.

Dans ce cadre, UniCA développe une nouvelle politique culturelle via le service UniCArts, lequel s'appuie sur 5 axes :

- Penser la politique culturelle comme un enjeu d'attractivité et de rayonnement
- Promouvoir ouverture, exigence et interculturalité comme outils d'appréhension des mondes contemporains
- Faire de l'accès à la culture un élément structurant du lien social et de la solidarité
- Dialoguer avec les acteur·ices de l'écosystème culturel et artistique du territoire
- Favoriser l'émergence des formes artistiques de demain par le soutien à la jeune création.



Nasha PETRIC, Mauvais œil - 2023
Projet soutenu par le Soutien à la création émergente UniCArts 2023.

© Théo ESCHENAUER

APPEL À PROJETS SOUTIEN À LA CRÉATION ÉMERGENTE

Cet appel souhaite soutenir les jeunes créateur·ices et accompagner les nouvelles générations d'artistes. En complément aux enseignements existants, le dispositif a pour objectif de contribuer à la formation et à la professionnalisation des étudiant·es et jeunes diplômé·es.

Dans ce contexte, UniCA propose deux types de soutien à la création artistique :

- Soutien à la création inter-écoles.
D'un montant maximum de 5.000€, ce soutien s'adresse à des étudiant·es en cours de cursus désireux·ses de travailler avec des étudiant·es inscrit·es dans toute autre formation. Les candidat·es doivent être issu·es d'une formation en arts (danse, théâtre, musique) ou des écoles d'arts et de design composantes ou associées d'UniCA.
- Soutien à la création jeunes diplômé·es.
D'un montant maximum de 10.000€, il s'adresse à des étudiant·es ayant été diplômé·es d'une formation en art d'UniCA ou d'une des écoles d'arts et de design d'UniCA, et ce depuis cinq ans au plus. Les candidat·es doivent entreprendre un projet de création en lien avec une structure de production ou diffusion artistique reconnue ou avoir l'opportunité d'intégrer une compagnie ou une structure artistique en cours de création.



Barthélémy CABRY, Le cercle Magique - 2023



Léo GRAS, CI-GÎT

© Ronan MULLER



CALENDRIER

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Dossier complet envoyé par courriel au plus tard :
28 AVRIL 2025



unicarts@univ-cotedazur.fr

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Sélection des candidat-es
et notification des résultats
JUIN 2025



Les candidatures seront examinées par un jury de personnalités artistiques extérieures à Université Côte d'Azur.



Danielo AMAYA, Workshop Holes and hills
© FAI-AR-132

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ



L'appel à projets pour le soutien à la création artistique s'adresse à des étudiant-es de tous niveaux, inscrit-es ou ayant validé leur diplôme depuis cinq ans au plus tard dans une des écoles d'arts et de design composantes ou associées d'Université Côte d'Azur, ou issu-es de l'une des formations artistiques d'Université Côte d'Azur.

DANS LES DOMAINES DES ARTS VISUELS : THÉÂTRE, MUSIQUE, DANSE, DESIGN, ARTS DU CIRQUE, CINÉMA

Ces projets, pour être éligibles, doivent :

Soutenir le lien inter-écoles

- Favoriser les coopérations entre étudiant-es des écoles d'arts et de design et/ou formations universitaires
- Proposer une valorisation du projet en direction des publics dans une structure culturelle du territoire des Alpes-Maritimes ;

Soutenir les jeunes diplômé-es

- être conçu en collaboration avec une structure de production et de diffusion artistique reconnue en France et/ou à l'étranger (centres d'art, festivals, théâtres, centres dramatiques et chorégraphiques, fondations, musées, biennales, etc.) et conduisant à des formes de valorisation en direction des publics, incluant publications et éditions.

MONTANT DE L'AIDE

Le montant du soutien ne peut excéder 5 000€ pour les projets inter-écoles et 10 000€ pour les projets de jeunes diplômé-es.

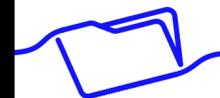
Les porteur-ses de projets sont invité-es à valoriser d'autres sources de cofinancements. Outre la qualité et l'ambition artistique du projet, le jury accordera en effet une attention particulière à sa faisabilité.

Les dépenses éligibles sont :

- Les dépenses de fonctionnement
 - personnel
- Les coûts d'équipement
 - matériel nécessaire à la création
- Les frais de communication et/ou de publication du projet
 - notamment liés à la diffusion publique de la création

Pour le soutien inter-écoles, le montant de l'aide sera géré par l'établissement dans lequel est inscrit le ou la lauréat-e. Pour le soutien jeunes diplômé-es, le montant de l'aide sera versé à la structure d'accueil du projet.

CONSTITUTION DU DOSSIER



1

Les dossiers et CV artistiques des étudiant-es et/ou diplômé-es engagé-es dans le projet

2

Une copie scannée de la carte d'étudiant-e (soutien inter-écoles)

3

Le dossier de candidature dûment complété

4

Une lettre d'engagement de chaque structure partenaire du projet

DOSSIER DE CANDIDATURE

CURRICULUM VITAE ET DOSSIER ARTISTIQUE

À joindre par courriel lors du dépôt du projet, le dossier artistique étant facultatif.

TYPE DE BOURSE DEMANDÉE

- Soutien à la création inter-écoles
- Soutien à la création jeunes diplômés

TITRE DU PROJET

Sont à joindre en annexe :

- Description du projet : 2 pages max.
- Note d'intention : 1 page max. pour faire valoir thème, originalité, écho social, sincérité ou encore le sens profond de votre projet.

NOM DE LA STRUCTURE CULTURELLE PARTENAIRE

COORDONNÉES DU CONTACT AU SEIN DE LA STRUCTURE

Nom _____
Prénom _____
Téléphone _____
E-mail _____

Joindre en annexe :

- Un courrier d'engagement signé par la structure lors du dépôt du projet

NOM _____

PRÉNOM _____

DATE DE NAISSANCE _____

ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE _____

NIVEAU D'ÉTUDES OU ANNÉE D'OBTENTION DU DIPLÔME _____

DOMAINE(S) ARTISTIQUE(S)

- | | |
|----------------------|---------|
| Arts Visuels | Design |
| Danse | Théâtre |
| Musique | Cinéma |
| Arts du Cirque | |
| Autre, précisez svp: | _____ |

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT-E PARTENAIRE
Obligatoire pour le soutien à la création inter-écoles

NOM DE L'ÉCOLE OU DE LA FORMATION PARTENAIRE
Obligatoire pour le soutien à la création inter-écoles

CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

Étape 1 : Nom : _____
Date : _____

Étape 2 : Nom : _____
Date : _____

Étape 3 : Nom : _____
Date : _____

Étape 4 : Nom : _____
Date : _____

Étape 5 : Nom : _____
Date : _____

STRATÉGIE DE DIFFUSION/EXPOSITION

Préciser les actions envisagées pour communiquer sur le projet et les modalités de diffusion publique de la création

STRATÉGIE DE DIFFUSION/EXPOSITION

Préciser les éventuels autres partenaires associés au projet

BUDGET GLOBAL DU PROJET

DÉPENSES

Frais de personnel _____
Équipements _____
Communication _____
Publications _____

RECETTES

AUTRES FINANCEMENTS

Structures culturelles et/ou artistiques partenaires _____

Autres partenaires _____

MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDÉE À UCA

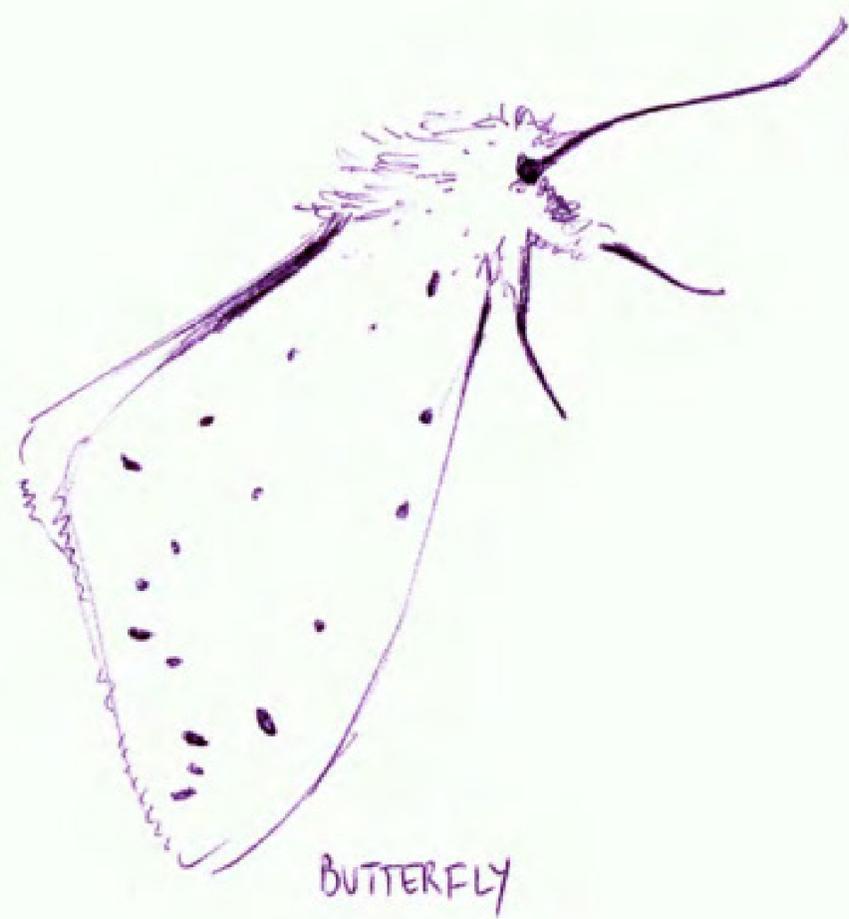
TOTAL _____

LES LAURÉAT-ES 2024

En 2024, un jury composé de Marina Gomes (chorégraphe), Sarah Procissi (compositrice et musicienne), Benjamin Laugier (Nouveau Musée National de Monaco) et Vincent Brochier (Anthéa) a attribué un soutien aux projets suivants :



- Valentine Stassart (Villa Arson) et Mira Von Wangenheim (Piste d'Azur) pour Nexus dans la catégorie inter-écoles ;
- Amentia Brochard (Villa Arson) pour En filigrane dans la catégorie jeunes diplômé-es ;
- Amine Pardan (EUR CREATES) pour Émulsion dans la catégorie jeunes diplômé-es ;
- Barthélémy Cabry (Villa Arson) pour Le cercle magique dans la catégorie jeunes diplômé-es ;
- Carlota Sandoval (Villa Arson) pour Arrancadxs et Enraciné-es dans la catégorie jeunes diplômé-es ;
- Hugo Bioud (ESRA Côte d'Azur) pour Nouvelle Paire dans la catégorie jeunes diplômé-es ;
- Danielo Amaya (Piste d'Azur) pour Le fil invisible dans la catégorie jeunes diplômé-es ;
- Léo Gras (PNSD Rosella Hightower) pour Ci-gît dans la catégorie jeunes diplômé-es ;
- Nasha Petric (EUR CREATES) pour Global Warming dans la catégorie jeunes diplômé-es ;
- Sarah Netter (Villa Arson) pour Transdressing dans la catégorie jeunes diplômé-es.



BUTTERFLY



WASP

